

Objectif de la stratégie	G1
Autres objectifs concernés	
No de l'activité	G-03

Programme d'activité 2012-2013

Initiation professionnelle et qualification des conseiller-ère-s en milieu rural

Contexte et définition du problème

Les qualifications minimales requises pour les conseiller-ère-s sont définies dans l'article 5 de l'Ordonnance sur la vulgarisation. Outre une qualification sur les plans professionnels et pédagogiques, ils-elles doivent être détenteur-trice-s d'un diplôme délivré par une haute école spécialisée ou d'une formation jugée équivalente et suivre l'initiation professionnelle qui se déroule sur deux ans. Le rapport final de l'initiation professionnelle renseigne sur le programme de formation réalisé et les compétences acquises. Afin de pouvoir répondre aux attentes actuelles vis-à-vis des conseiller-ère-s, une qualification (diplôme) de conseiller-ère en milieu rural est nécessaire. AGRIDEA assure les offres correspondantes, l'accompagnement et l'évaluation.

A l'échelle européenne, une qualification similaire est en train de voir le jour et sera mise en œuvre avec le projet CECRA (Certificate for European Consultants in Rural Areas). AGRIDEA est membre du consortium de développement.

Contribution à la stratégie

L'initiation professionnelle définit le cadre et les offres permettant l'acquisition des compétences en tant que conseiller-ère en milieu rural. Le public visé comprend toutes les personnes qui commencent leur activité comme conseillère, conseiller ou enseignant-e auxiliaire. Il importe que les conseiller-ère-s puissent créer leur réseau de relations et réalisent une réflexion sur leur parcours de formation. La qualification (5 modules obligatoires, 2 modules à option) permet ensuite d'obtenir le diplôme de conseiller-ère en milieu rural. AGRIDEA en assure l'offre de formation, l'accompagnement et l'évaluation. Un-e conseiller-ère diplômé-e est capable d'accompagner les familles paysannes dans leur processus de changement (conseiller-ère de processus).

P.1.1. Acquisition de données de base et développement de méthodes

- Développer les concepts et méthodes de l'initiation professionnelle et de la qualification dans les domaines vulgarisation et formation d'adultes et les adapter selon les besoins des client-e-s.
- Administration de l'initiation professionnelle : recenser les nouveaux-elles conseiller-ère-s et les informer.

P.1.2. Enquêtes et études ciblées

Evaluation du diplôme conseiller-ère en milieu rural (selon besoin).

P.2. Initiation professionnelle, qualification et formation continue des vulgarisatrices et des vulgarisateurs

- Planification, réalisation et évaluation des cours de l'initiation professionnelle et de la qualification sur les aspects méthodologiques, didactiques et de développement personnel (chaque année).
- Suivi de l'offre de cours thématiques en vue de la spécialisation (chaque année).
- Formation et échange d'expériences pour mentors (selon besoin).
- Cours d'introduction, échange d'expériences et coaching pour les personnes intéressées par le diplôme conseiller-ère en milieu rural (chaque année).

P.3.1. Information, documentation et moyens auxiliaires

- Élaborer les dossiers de cours actualisés (chaque année).
- Actualiser le concept et le journal pour l'initiation professionnelle.
- Actualiser les directives, les modules, etc., pour la qualification.
- Assurer l'information et promouvoir l'initiation professionnelle et la qualification.
- Publier les noms des conseiller-ère-s diplômé-e-s dans le rapport annuel AGRIDEA.

P.3.2. Développement et diffusion de logiciels

P.4.1. Soutien en matière de vulgarisation, de formation professionnelle, de développement d'organisations et de groupes				
<ul style="list-style-type: none"> - A la demande, offrir des cours ou d'autres prestations concernant l'initiation professionnelle et le diplôme conseiller-ère en milieu rural. - Contribuer à la mise en place du mentorat, évaluer les rapports finaux, réaliser les entretiens finaux, délivrer les certificats. 				
P. 4.2. Soutien de projets novateurs				
AGRIDEA collabore avec l'AGBS (Arbeitsgemeinschaft der Bildungs- und Beraterseminare en Allemagne, Autriche et Suisse) et l'IALB (Académie internationale des conseillères et conseiller agricoles et ruraux) qui sont les principaux initiateurs et porteurs du projet CECRA (Certificate for European Consultants in Rural Areas).				
P.5. Plateformes et réseaux				
<ul style="list-style-type: none"> - Discuter, coordonner et développer l'initiation professionnelle et la qualification dans la commission formation d'AGRIDEA (chaque année). - Garantir l'assurance qualité et le développement du diplôme conseiller-ère en milieu rural dans la commission AQ (assurance qualité). 				
P.6. Prestations et mandats (hors mandat de base)				
<ul style="list-style-type: none"> - Sur demande de la commission AQ conseiller-ère-s en milieu rural, assurer les tâches administratives. - Organiser, réaliser et évaluer la qualification par les enseignant-e-s à temps partiel (convention avec OFFT). 				
P.7. Soutien aux tâches d'exécution (OFAG)				
Réalisation et collaborations				
Personne de contact chez AGRIDEA				
Niels Rump (Lausanne) et Marc Vuilleumier (Lindau).				
Groupes concernés				
Formation, Vulgarisation (210).				
Collaborations externes				
ASIAT, cantons, chef-fe-s SC, commission formation AGRIDEA, commission AQ AGRIDEA, EPFZ, ECA, Forum la Vulg Suisse (FVS), HESA, IFFP, OFFT, OFAG, organisations professionnelles, nouveaux-elles conseiller-ère-s et enseignant-e-s, mentor-e-s, directeur-trice-s, etc.				
Groupes clients				
<input checked="" type="checkbox"/> Services cantonaux de vulgarisation multiplicateurs	<input type="checkbox"/> Familles paysannes	<input checked="" type="checkbox"/> Administrations publiques et institutions	<input checked="" type="checkbox"/> Organisations agricoles et interprofessions	<input checked="" type="checkbox"/> Autres groupes de clients